

Extrait de l'arrêté du 9 mars 2020 modifiant des dispositions réglementaires du code du sport (partie arrêté)

« **BOXE** » y compris toutes les qualifications mentionnées sous l'intitulé " multi activités physiques ou sportives " (*) dans la limite de leurs conditions d'exercice.

INTITULE DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE OU SPORTIVE	NIVEAU DE QUALIFICATION	CONDITIONS D'EXERCICE	LIMITES DES CONDITIONS D'EXERCICE
---	-------------------------	-----------------------	-----------------------------------

Diplômes et titres délivrés par le ministère chargé de l'enseignement supérieur			
Licence mention " STAPS : entraînement sportif "-boxe anglaise, discipline mentionnée à l'annexe descriptive au diplôme visée à l'article D. 123-13 du code de l'éducation ou sur l'attestation délivrée par le président de l'université certificatrice, jusqu'au 1er janvier 2024.	6	Encadrement de la boxe anglaise à des fins d'amélioration de la performance ou de développement personnel.	
Licence professionnelle mention " animation, gestion et organisation des activités physiques ou sportives "-boxe anglaise, discipline mentionnée à l'annexe descriptive au diplôme visée à l'article D. 123-13 du code de l'éducation ou sur l'attestation délivrée par le président de l'université certificatrice, jusqu'au 1er janvier 2024.	6	Enseignement de la boxe anglaise.	A l'exclusion des pratiques compétitives.
Diplômes délivrés par le ministère chargé des sports			
BP JEPS, spécialité " éducateur sportif " mention " boxe ", délivré jusqu'au 1er janvier 2024.	4	Encadrement, initiation et conduite de cycles d'apprentissage en boxe.	
DE JEPS, spécialité " perfectionnement sportif " mention " boxe ", délivré jusqu'au 1er janvier 2024.	5	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de perfectionnement sportif de l'activité visée par la mention considérée.	
DES JEPS, spécialité " performance sportive " mention " boxe ", délivré jusqu'au 1er janvier 2024.	6	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de performance sportive de l'activité visée par la mention considérée.	